

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2022

LUTTER CONTRE LES PLASTIQUES DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA
SANTÉ - (N° 280)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 13

présenté par

Mme Dalloz, M. Neuder, Mme Petex-Levet et M. Di Filippo

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, après l'année :

« 2024, »

insérer les mots :

« en concertation avec les filières industrielles concernées, les associations de consommateurs et de protection de l'environnement, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que soit engagée une concertation nécessaire à l'application d'une nouvelle obligation, pour les conditions de sa mise en œuvre notamment, dans le respect des intérêts de chacun.